Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 705

Artikel: Le placement à l'étranger de l'Union suisse des amies de la jeune fille

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-265776

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Soutenez votre "Mouvement" en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENEVE

Pour tous vos DÉMÉNAGEMENTS et VOVAGES

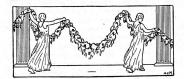
DÉMÉNAGEMENTS ET VOYAGES NATURAL LE COULTRE S. A.

GENÈVE

Tout pour toutes les Ecoles

LIVRES NEUFS
LIVRES D'OCCASION
ACHAT ET ÉCHANGE
des livres usagés

PRIOR CORRATERIE, 9, sur la terrasse Tél 5.63.70



A travers les Sociétés

Union des Femmes de Nyon.

Fondée en 1906, l'Union des Femmes a fêté mercredi 27 février, à l'Hôtel des Alpes,

son 40me anniversaire.

Après un dîner fort bien servi et fleuri, Mme K. Jomini, la dévouée présidente, fait l'historique de la société en remémorant les premières prises de contact, il y a quarante ans, avec M^{III}E Elisa Serment, de Lausanne, qui, à son grand re-Elisa Serment, de Lausanne, qui, à son grand regret, ne peut assister à cette fête d'anniversaire. Puis, la présidente passe en revue les diverses tâches qui, au cours des ans, furent assumées par l'Union: aide aux sommelières du Tir cantonal en 1906, aux femmes en couches, à la « Layette », dont Mme Stœklin s'occupe depuis vingt ans; organisation de soirées de couture et de raccommodages; initiative de la création d'une classe ménagère, de la fondation des « Samaritaines » et de la « Ligue contre la tuberculose », etc. En terminant, Mme Jomini fait appel à la bonne volonté de toutes les femmes sans distinction de religion ou de milieu afinque l'Union soit prossère. que l'Union soit prospère.

Mme Dr. A. Sauvin, Les Samaritaines, l'Union

des Femmes catholiques expriment à M^{me} Jo-mini leur reconnaissance pour son dévouement, puis chacune prend grand plaisir à l'audition, d'un charmant programme musical où le chant et la danse alternent avec le piano.

(Un accident fâcheux dont la Rédaction s'excuse a retardé la publication de ce compte rendu) ___

La législation suisse du travail dans le commerce et dans les arts et métiers

Il appartenait à un conseiller d'Etat, M. Albert Picot, de clôturer la série des conférences sur

«ce que toute citoyenne devrait savoir».

D'un ton simple, familier, mais empreint de précision juridique, il entretint son auditoire d'un avant-projet, auquel il a étroitement collaboré, de la loi sur le commence et les arts et métiers.

Les gens qui s'imaginent que les membres ommissions fédérales s'offrent, à l'occasion de leurs séances d'agréables séjours dans des stations de villégiature, seraient étonnés d'apprenstations de Villegiature, seraent etoimes à appraidre au contraire à quel labeur sont astreints ceux qui ont mis au point cet avant-projet, lequel constitue presque un petit code. Il ne fut pas question pour eux d'une journée de travail limitée comme celle justement qu'ils s'efforçaient d'imposer par la loi!

Si la loi sur les fabriques est ancienne (1877) et relativement satisfaisante, on n'a pas encore pu jusqu'ici codifier les rapports entre patrons et employés dans le commerce et les arts et métiers.

Il y eut plusieurs essais de lois cantonales, mais ce n'est que depuis 1943 qu'on s'est mis au travail sur le plan fédéral.

La loi se propose d'améliorer la situation des employés en limitant les heures de travail, en rendant les congédiements plus difficiles,, en intervenant en cas d'abus dans le paiement des salaires, ou d'insuffisance dans l'aménagement des locaux de travail. La loi prévoit aussi l'assurance accidents obligatoire et une série de dis-

surance accidents obligatoire et une série de dis-positions en faveur des femmes pour préserver leur vie, leur santé et leur moralité. On appréciera combien une telle loi est né-cessaire lorsque l'on sait qu'elle concerne en Suisse plus de 700.000 travailleurs et travail-leuse, c'est-à-dire la portion la plus considérable de nos calvifés de nos salariés.

Clément CANTONDEVAUD Corsets

26, Rue du Marché

Toutes les dernières nouveautés Tous les genres Tous les prix

TIMBRES ESCOMPTE JAUNES

Le cadeau signé et qui plaît Noverraz

Place Neuve 4

Potier

le choix pour toutes les bourses

Vous trouvez

toujours un beau choix de plantes vertes et fleuries, fleurs coupées, bouquets et couronnes, chez

E. Preisig,

Horticulteur-fleuriste

Rue de Villereuse

Genève

Les questions posées au conférencier prouvèrent avec quelle attention son exposé si com-plet et si attrayant avait été suivi. A. W.-G.

Les salaires féminins

Pour sa dernière séance de l'hiver, le groupe lausannois pour le Suffrage féminin a démandê à M^{me} Charlotte Muret une causerie sur les salaires féminins. En présence d'un nombreux pu-blic, composé principalement de femmes gagnant leur vie, Mme Muret n'a eu qu'à laisser parler les chiffres qui, dans ce domaine aussi, ont leur éloquence. Elle a cité les traitements accordés par l'Etat aux maîtresses et aux maîtres secondaires, aux institutrices et aux instituteurs; en comptant les diverses allocations versées, l'écart entre les traitements masculins et les traitements féminins peut aller jusqu'au 50 %, alors qu'on exige des femmes la même préparation et les mêmes obligations que celles de maîtres. Dans la fourrure, la tannerie, la céramique, dans tous les métiers, les femmes, pour un travail égal, sont moins payées que les hommes. On estime qu'en Suisse, le salaire de la femme est en général in-Suisse, le salaire de la femme est en general in-férieur de 20 % à celui de l'homme; cet écart est de 10 % en France; l'égalité n'existe que dans l'URSS. M¤ Muret a cité des conven-tions récentes signées dans la couture, la bon-neterie, dans les textiles en général, qui amé-

liorent sensiblement les salaires féminins. Les 800.000 femmes qui, en Suisse, gagnent leur vie, sont bien obligées de subvenir à leurs besoins car elles sont célibataires, veuves ou divorcées, ou parce qu'elles ont des charges de famille. Leur désir d'obtenir à travail égal salaire égal est légitime. Si nombre de femmes mariées sont obligées de travailler, c'est que le gain du mari est insuffisant pour l'entretien de la famille, et c'est alors une mère qui se sur-mène et qui, par sa fatigue, risque d'apporter du trouble au foyer. Des milliers de femmes encore travaillent par goût, parce qu'elles aiment leur métier, leur profession; elles aussi estiment que le travail doit être payé selon son rendement et non selon le sexe.

Une intéressante discussion a suivi.

S. B.

Le placement à l'étranger de l'Union Suisse des Amies de la jeune fille

L'Union Suisse des Amies de la jeune fille, qui s'est occupée pendant la guerre du placement des jeunes filles en Suisse, va reprendre son ac-tivité à l'étranger. Le placement à l'étranger se fera par le bureau A. J. F. Zäringerstrasse 36, Zurich I, et le bureau A. J. F. rue du Simplon, Lausanne. Il n'est pas inutile de rappeler que les

Lausanne. Il n'est pas inutile de rappeler que les bureaux de placement A. J. F. ont placé en 1938 plus de 500 jeunes filles, hors de nos frontières. Au moment où beaucoup de jeunes désirent partir pour l'étranger, après ces longues années de guerre, l'Union Suisse des Amies de la jeune fille tient à les avertir des difficultés qu'elles auront à surmonter, ceci afin de leur éviter des déceptions et même de grosses déconvenues. La vie à l'étranger est difficile, désorganisée, les conditions d'existence sont souvent ganisée., les conditions d'existence sont souvent loin d'égaler ce que nous considérons comme un minimum. Les conditions matérielles et morales sont décevantes et présentent des dangers certains, dont les jeunes filles et souvent leurs pa-rents ne soupçonnent pas la gravité. Les jeunes filles qui désirent partir à l'étran-

ger ne doivent en aucun cas prendre une déci-

POURQUOI SOUFFRIR ENCORE
DE RHUMATISMES?
de sciatique, arthrite, lumbago, névralgies? La cure rationnelle de FINIDOL,

Art Rustique suisse

tournés et Poteries. travaux faits à la main en Suisse.

H. CUÉNOUD Pl. St-François, 12 bis (entresol) LAUSANNE

sion à la légère, qu'elles se renseignent de façon très complète. Nos services de renseignements pourront les documenter et les seconder dans leurs recherches. Mais que les jeunes n'oublient pas que nos familles, nos hôpitaux, nos industries et nos entreprises ont grand besoin de maind'œuvre, et offrent aux jeunes du pays des si-tuations sûres et bien rétribuées.

Campagne suffragiste à Genève

L'Association genevoise pour le Suffrage qui groupe 9 sociétés. Le Groupe genevois pour le vote des femmes représentant d'autres sociétés féminines. Le Groupe téminin du Parti du Travail ont formé un secrétariat pour la coordination de leur activité en vue de la campagne électorale. Ce Secrétariat est composé de trois membres:

Mle A. Weigle (A.G.S.F.) Mme Gautier (G.G.V.F.) et Mme Zurbrugg (G.F.P.T.).

Le secrétariat se réunit tous les lundis à PUnion des Femmes afin de régler les affaires communes. Il a déjà élaboré un règlement qui stipule entre autres que chacun des trois groupes est libre d'agir seul ou de s'associer soit avec les deux autres groupes soit avec un seul, mais chacun met au courant les autres des initiatives qu'il prend.

Chacun des groupes travaille actuellement les milieux qu'il peut atteindre le plus facilement, notamment pour recueillir des fonds et gagner de nouvelles adhérentes, mais trois semaines avant la votation, on prévoit une campagne commune par voie d'affiches et de grandes conférences.

Une commission de presse où les trois grou-pes sont représentés travaille déjà depuis plusieurs semaines et accueille toutes les collaborations bénévoles.

Pour le suffrage féminin

Le bureau du Comité d'action pour le Suffrage féminin s'est réuni à Berne, le 30 mars, sous la présidence de Mle A. Quinche (Lausanne). Dès le 1er avril, le comité d'action bénéficie du bureau que le comité d'action bernois a ouvert à la Spitalgasse 18, à Berne, où Mue Lüscher consa-crera quelques heures par jour à notre cause. Il recommande aux conférencières de participer au cours pour conférencières organisé à Fribourg, les 27 et 28 avril, par le Service de conférences de la Suisse romande: Mme Parel (Mor nex 9, Lausanne) distribue le programme détaillé

nex 9, Lausanne) distribue le programme détaillé et reçoit les inscriptions.

Grâce à Mile Anna Martin (Berne), qui a étudié cette affaire avec la maison Huber et Gonzett à Zurich, le comité d'action va éditer, pour se procurer l'argent nécessaire à sa campagne, une série de cartes postales de Anker, montrant l'activité des « femmes secourables » (die helfende Frau). Il compte pour écouler ces 50.000 éfries [Frau]. Il compte pour écouler ces 50.000 éfries Frau). Il compte, pour écouler ces 50.000 séries, sur la collaboration et la bonne volonté des so-ciétés adhérant au comité d'action, des sociétés affiliées à l'Alliance nationale de sociétés fémi-

nines et surtout sur les aections suffragistes, Faute d'argent, — douleur sans pareille — le comité d'action a renoncé à participer à l'édition d'un film suffragiste. S B

"LE GARILLON" Place Chauderon LAUSANNE Restaurant - Tea-room sans alcool Restauration soignée à prix modiques Son Tea-room

AGENCE DE LA HARPE S. A.

50, rue d'Italie VEVEY Téléphone 5.13.38 Voyages - Expéditions · Affaires immobilières

Pharmacie Morel 2, rue d'Italie - VEVEY

LA CLÉ ET FOYER
RESTAURANT SANS ALCOOL
Rue de Bourg 26 - Tél. 2.46.11 - Lausanne
Menus soignés à prix modérés
Chambres à louer au jour, et au mois

Femmes universitaires

Le comité de la Fédération internationale des Femmes universitaires se réunira à Zurich dans la semaine de Pâques. Une réunion est prévue pour le lundi de Pâques, où les sections sont se faire représenter.

Cours de conférencières

Désireux d'organiser un cours pour conférencières, notre comité d'action s'est entendu avec le Service de conférences de femmes de la Suisse romande pour participer au cours que ce service prépare à Fribourg, les 27 et 28 avril

prochains.

Nous vous recommandons vivement de prendre part à ce cours, d'y envoyer celles de vos, membres que les sujets traités intéressent et celles qui feront des conférences. Nous aurons besoin, au cours des campagnes qui s'annoncent tant au fédéral que dans une quinzaine de cantons, d'un grand nombre de conférencières

bien documentées. Espérant vous saluer à Fribourg les 27 et 28 avril, nous vous prions de croire à nos sentiments les meilleurs.

Pour le comité d'action pour le Suffrage féminin:

La présidente: Ant. Quinche. La Secrétaire: S. Bonard.

Le cours pour conférencières se donnera à l'Ecole supérieure de commerce à Fribourg, les samedi 27 et dimanche 28 avril. Voici le pro-

Samedi 27. 15 heures:

ametu 21. 13 neures : Réception, cours technique par M. Ch. H. Bar-bier, chef de la presse de l'Union Suisse de Consommation, exposé sur l'art de la confé-rence et 'exercices pratiques. 20 heures: Soirée récréative.

Dimanche 28.

Messe, culte 'protestant, puis cercle d'études; la lutte 'contre le divorce, sujet introduit par Mmes A. Jeannet (Lausanne) et Naef (Porren-

truy).
L'après-midi, cercle d'études: «Les devoirs de la femme envers la communauté», introduit par le R. P. Pilloud, de Fribourg, par M. Balmas (Lausanne).

Le prix du cours, pour les deux journées, est de Fr. 8.— (sept coupons de repas) pour souper,

logis, déjeuner, diner; on logera dans les dor-logis, déjeuner, diner; on logera dans les dor-toirs de l'Ecole supérieure de commerce. Prière de s'inscrire pour le 15 avril auprès de M^{me} Parel, secrétariat du Service de con-férences, ch. de Mornex 9, Lausanne, qui adres-sera un programme détaillé aux participantes.

Demandez

le MOUVEMENT FEMINISTE

dans les kiosques de l'

AGENCE NAVILLE

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE



POMPES FUNEBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er

Téléphone: 4.32.85 (permanent) EN CAS DE DÉCÈS s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse el-dessus-FORMALITÉS GRATUITES